

« L'évaluation des politiques publiques : concept, méthodes et analyse du cas de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) »

"Evaluation of Public Policies : Concept, Methods and Analysis of the Case of the National Agency for Support of Youth Employment"

KORSO TLEMSANI Inès<sup>1</sup>, BELKHARROUBI Hocine <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Université Oran2 Mohamed Ben Ahmed, [ineskorsotlemsani@yahoo.fr](mailto:ineskorsotlemsani@yahoo.fr)

<sup>2</sup> Université Oran2 Mohamed Ben Ahmed, [belkharroubi-h@hotmail.com](mailto:belkharroubi-h@hotmail.com)

Reçu le : 10-01-2020

Accepté le : 20-03-2021

**Résumé :**

*Pour répondre aux défis auxquels est confronté l'économie algérienne, à savoir sortir de son statut d'Etat en voie de développement, tout en répondant aux exigences croissantes de ses citoyens, l'Etat doit veiller à la bonne utilisation des ressources publiques. Afin d'y arriver, l'évaluation des politiques publique est nécessaire pour la bonne gestion des finances publiques. Dans cet article nous avons choisi, après avoir défini le concept d'évaluation et parlé des différentes méthodes d'évaluation et leur pertinence selon le contexte d'application, de présenter le cas pratique du dispositif de l'ANSEJ et son analyse statistique.*

**Mots clés :** *Evaluation des politiques publiques, méthodes d'évaluation, ANSEJ (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes).*

**Codes de classification Jel :** *G38, H11*

**Abstract:**

*In order to respond to the challenges facing the Algerian economy, to emerge from its status as a developing state, while responding to the growing demands of its citizens, the state must ensure the best use of public resources. In order to achieve this, public policy evaluation is necessary for management of public finances. In this article we have chosen, after having defined the evaluation concept and talked about the various evaluation methods and their relevance according to the context of application, to present the practical case of the ANSEJ and its statistical analysis.*

**Keywords :** *Evaluation of public policies, evaluation methods, ANSEJ (National Agency for Support to Youth Employment)*

**Jel Classification Codes :** *G38, H11*

---

<sup>1</sup>Auteure correspondant : KORSO TLEMSANI Inès : [ineskorsotlemsani@yahoo.fr](mailto:ineskorsotlemsani@yahoo.fr)

**1-Introduction :**

*Aujourd'hui, dans un contexte socio-économique instable, l'Algérie qui n'a toujours pas su dépasser son statut de « pays en voie de développement », est face à un nouveau défi d'exigence sociale et citoyenne de plus en plus importantes et urgentes en termes de qualité de service et de gestion. L'Etat a plus que jamais l'obligation de veiller à la bonne utilisation des ressources publiques. Ainsi, améliorer l'efficacité de la dépense publique est la première condition. Pour y arriver, l'évaluation des politiques publiques est une évidence. Plus qu'un simple outil pour connaître l'impact des politiques mises en œuvre, elle est une nécessité pour la bonne gestion des finances publiques et donc la stabilité de son économie.*

*Ce travail s'inscrit, au sein du courant de l'analyse des politiques publiques, qui, en tant que sous-discipline de l'économie politique, vise à expliquer « l'action des autorités publiques au sein de la société » (MENY & THOENIG, 1989, p 130). Nous nous intéressons à la complexité des rouages de l'action publique, en nous interrogeant sur la meilleure gestion publique par l'évaluation de ses politiques publiques. Il s'agit « de concevoir l'Etat « en action »<sup>2</sup> à partir des acteurs publics et privés impliqués dans un secteur particulier, de leurs ressources et des institutions régissant leurs actions » (KNOEPFEL, LARRUE, & VARONE , 2001, p 19 ). Il s'inscrit donc également dans le cadre de la théorie des institutions, car en étudiant l'Etat et ses politiques (Etat perçu comme un tout regroupant à la fois un ensemble d'institutions, d'administrations et d'acteurs multiples) il est impossible de faire l'impasse sur cette théorie qui explique la dynamique des institutions. A ceci s'ajoutent les théories de la réglementation, car les décisions stratégiques et les actions entreprises, comme toute initiative étatique, doivent être régies par des lois et des règles afin de les organiser et d'en faciliter l'application.*

*Enfin pour en revenir au cœur du sujet ; l'analyse et l'évaluation des politiques publiques, il existe différentes approches et courants. Selon Knoepfel, Larrue et Varone (2001) on distingue trois grands courants dans l'analyse des politiques publiques : l'analyse centrée sur les théories de l'Etat, l'explication du fonctionnement de l'action publique et l'évaluation des effets de l'action publique. Et nous nous concentrons ici dans le cadre de nos recherches tout particulièrement sur cette dernière.*

---

<sup>2</sup> Jobert et Muller, 1987.

*Cet article est divisé en six parties, d'abord l'introduction, puis l'explication du concept d'évaluation, suivi des différentes méthodes d'évaluation et leur pertinence selon le contexte d'application, puis la présentation du cas pratique choisi qui est le dispositif de l'ANSEJ, pour enfin conclure par son analyse statistique, les résultats obtenus et la conclusion.*

## **2-Le concept d'évaluation :**

L'évaluation des politiques publiques est traditionnellement présentée comme la dernière étape qui clôt le cycle d'une politique<sup>3</sup> ou comme la phase qui lui insuffle une nouvelle dynamique.

(Jacob, 2014). C'est d'ailleurs là qu'elle se différencie de l'analyse des politiques publiques qui

« Sert à décrire ou à expliquer comment se réalisent les politiques dans leurs différentes phases alors que « L'évaluation de programmes vise plutôt à juger si les programmes sont conformes à des valeurs prescrites ou présumées » (Lemieux, 2006, p. 1).

Mais même si l'évaluation peut représenter formellement une étape en soi du cycle d'une politique, elle ne peut être limitée à un exercice toujours réalisé après la phase de mise en œuvre, qui est l'évaluation ex post. La démarche évaluative peut tout aussi bien accompagner la mise en œuvre de l'intervention publique, ce sera alors une évaluation concomitante, ou même précéder, en aval, la mise en œuvre de l'action, du dispositif ou du projet, c'est l'évaluation ex ante.

L'évaluation est en résumé définie classiquement comme « la science de la mesure des effets économiques et sociaux de l'intervention publique ». C'est donc une démarche scientifique, qui examine les processus (évaluation de processus), les produits ou les effets (évaluation d'impact) d'une politique ou d'un programme public, de façon systématique et objective et qui, en fonction de critères définis, porte un jugement sur sa valeur et sa contribution, déterminant « si, et dans quelle mesure une politique publique a atteint les objectifs explicites ou implicites qu'elle se proposait » (Brunetière, 2013, p 969).

Il faut aussi préciser que l'évaluation est un carrefour pluridisciplinaire qui emprunte ses méthodes et techniques à la fois à la sociologie, aux sciences économiques, politiques, à la psychologie, etc.

---

<sup>3</sup> Approche séquentielle de l'analyse des politiques publiques.

Comme le met en avant et de façon synthétique Steve Jacob dans le volet « Évaluation » du Dictionnaire des politiques publiques, l'évaluation implique une démarche méthodologique, claire, reproductible et transparente (même si la difficulté majeure est de distinguer les effets qui sont directement imputables à la politique évaluée, de ceux qui dépendent de facteurs contextuels). Elle doit aussi s'inscrire dans un processus d'appréciation des actions menées par l'Etat. Il faut donc définir les questions de l'évaluation, le choix des critères d'appréciation et par la suite prendre en compte les stratégies de valorisation politique des recommandations de l'évaluateur. Pour résumer, « L'évaluation se trouve toujours dans un champ de tensions entre mesure quantitative et jugement qualitatif, entre gestion rationnelle et débat démocratique » (VARONE Frédéric, JACOB Steve, 2004, p 272).

### **3-Comment évaluer ?**

L'un des objectifs de l'évaluation, est d'estimer l'impact réel d'une intervention publique donnée (mise en place ou envisagée)<sup>4</sup>. Cependant, le problème est qu'il est difficile d'estimer la contribution d'une politique avec précision, car cela revient à identifier ce que l'on appelle le « contrefactuel » est qui est la situation qui aurait prévalu sans cette politique ou avec une politique alternative. Or, en pratique le contrefactuel est difficilement observable, puisque même si l'on voit que certains comportements sont corrélés avec la mise en œuvre d'une politique rien ne permet d'affirmer que cette réforme est à l'origine du phénomène de changement, plutôt que d'autres facteurs. C'est pourquoi on en revient, très souvent à utiliser des méthodes, qui permettent de comparer la situation « avec l'intervention » avec des situations « sans l'intervention » et/ou « avant l'intervention » avec « après l'intervention ».

Il faut aussi souvent prendre en compte, quel serait le bénéfice réel pour la société d'un dispositif ponctuel (Duran, Erhel, & Gautié), en cas de généralisation, car l'impact d'une mesure peut dépendre de l'échelle à laquelle elle est mise en place. D'autant plus que les bénéfices d'une politique doivent toujours être mis en rapport avec son coût.

Ainsi, au regard de ces défis, il existe plusieurs méthodes d'évaluation qui peuvent être utilisées selon le cas de figure. Leur choix étant particulièrement influencé par le moment où se déroule l'évaluation (ex-ante, post-ante). Si l'évaluation est prévue dès la mise en place de la politique dont on souhaite mesurer l'impact ou pour évaluer une intervention simple ou l'évaluer sur un indicateur unique (les emplois créés, par exemple) ; on utilisera la méthode expérimentale contrôlée, alors que si la politique a été mise en œuvre dans le passé, on peut

---

<sup>4</sup> Que l'on distingue d'un changement socio-économique qu'on peut observer.

recourir aux expériences dites « naturelles » ou quasi expérimentales. Si par contre on veut réaliser une évaluation avant l'introduction d'une politique pour analyser ses effets potentiels, on choisira plutôt une approche structurelle ou une micro-simulation. (BOZIO, 2018)

### **Évaluation randomisée (ou contrôlée) ou l'expérimentation aléatoire contrôlée :**

Très inspirée des expérimentations dans le domaine médicale (pour tester l'efficacité d'un médicament) l'évaluation contrôlée utilise la méthode « des essais randomisés ». Qui consiste à définir une population d'individus éligibles et à les répartir de manière aléatoire dans deux groupes :

- Un groupe de « traitement » (appelé aussi groupe test), qui bénéficie du dispositif.
- Un groupe de « contrôle » (groupe témoin), qui n'en bénéficie pas.

Et compare ensuite la situation des individus ayant bénéficié du dispositif à celle des autres. Ceci afin de mesurer l'effet causal du dispositif étudié. Le tirage aléatoire supprimant les biais de sélection et assurant la comparabilité initiale des groupes (les individus présentent en moyenne les mêmes caractéristiques.) les différences observées (a posteriori) ne sont donc théoriquement imputables qu'au seul dispositif. Il est donc possible de conclure sur les effets réels de la mesure. Malgré un fort engouement pour cette méthode dans le domaine de l'évaluation, elle procède plusieurs limites, que ce soit d'ordre éthique (le choix d'inclure ou d'exclure une personne d'un programme) ou sur le plan pratique en termes de faisabilité (effectifs suffisants pour sa mise en œuvre, réalités sociopolitiques, stabilité du contexte entre le moment de l'expérimentation et celui de sa généralisation...)

### **La quasi-expérimentation et l'expérimentation « naturelle » :**

Toujours en gardant la même logique ; à savoir la comparaison entre deux situations afin d'isoler un effet de l'intervention, et d'attribuer l'effet observé à l'intervention.

La quasi-expérimentation est une évaluation a posteriori, qui consiste, par diverses techniques, à comparer une population statistiquement semblable, de bénéficiaires d'un dispositif à une population de non-bénéficiaires. On reproduit ainsi statistiquement une expérience aléatoire, même si elle n'a pas été mise en place avec l'introduction de la politique (Chabé-Ferret, Dupont-Courtade & Treich 2017).

Ces études sont de type « avant-après », « ici-ailleurs » ou encore « avec-sans », recourent à des données longitudinales<sup>5</sup>, en comparant après coup deux territoires, populations ou organisations aux caractéristiques sociodémographiques proches.

Ces techniques se nomment aussi « expériences naturelles » car ce sont des expériences que les chercheurs trouvent « dans la nature ». Très souvent, lorsqu'une politique est mise en place, elle se restreint à un groupe de bénéficiaires pour des raisons administratives et ces règles de mise en place créent naturellement des groupes de contrôle, c'est-à-dire des populations dont les caractéristiques sont très proches de la population cible, mais qui ne bénéficient pas de la politique.

Dans ce groupe de méthodes, on distingue aussi **la double différence, en anglais «difference in difference »**.

Toujours basé sur la comparaison de deux groupes d'individus (de traitement et de contrôle). Il n'est pas nécessaire ici que ces deux groupes soient créés par méthode aléatoire ni qu'ils soient strictement identiques. Pour valider la méthode, il suffit «qu'en l'absence de la politique les deux groupes suivent la même tendance » (BOZIO. A, 2014, p 62). La méthode consistera à faire la différence entre la situation après et avant la réforme dans chacun des groupes et à en faire la différence. C'est de là qu'elle tient son nom de différence en différence. Cependant, étant donné que les groupes ne sont pas créés de façon aléatoire, toute « la robustesse de la méthode dépend de l'hypothèse de tendance commune<sup>6</sup> entre les deux groupes » (BOZIO A. , 2014, p 63)

Il existe, toujours dans le cadre des expériences naturelles, une autre méthode nommée, **la régression autour d'une discontinuité (en anglais « regression discontinuity design »)**.

Si on prend pour repère une limite légale ou un plafond ou encore une règle administrative arbitraire, cela va créer incidemment deux groupes d'individus, très proches ; ceux juste au-dessus et ceux juste en dessous de « la discontinuité ». C'est sur cette idée que l'on avance l'hypothèse qu'aux alentours de cette discontinuité les individus sont similaires, sauf pour leur accès au dispositif étudié. Cependant, si cette méthode donne un résultat valide autour de la

---

<sup>5</sup>Résultant du suivi d'une population dans le temps en fonction d'un événement de départ.

<sup>6</sup>Et c'est cette hypothèse que les évaluateurs doivent vérifier, soit en faisant des tests «*placebo*» avant la mise en place de la réforme, soit sur d'autres groupes de contrôle.

discontinuité et donc très local et si la discontinuité n'est pas assez nette la méthode peut donner lieu à discussion.

Une autre méthode utilisée ex post est celle dite de **l'appariement ou en anglais matching**, qui consiste à construire un groupe de contrôle et un groupe de traitement à partir des caractéristiques observables. Ainsi, il faut pour chaque individu dans le groupe de contrôle, sélectionner un individu identique par ses caractéristiques connues (âge, sexe, éducation, salaire, etc.), n'étant pas touché par le dispositif évalué. Mais le point faible de cette approche réside dans les variables inobservables (absentes des données ou impossibles à observer), car la méthode de matching deviendrait inopérante si c'est justement des caractéristiques inobservables qui expliquent qu'un individu sera touché ou non par le dispositif.

Ainsi, sous condition que les données nécessaires puissent être rassemblées, toutes ces méthodes offrent souvent un bon compromis entre validité et lourdeur du protocole. Malheureusement, dans les faits les données les plus utiles pour étudier en détail les effets déjà observés sont rarement disponibles, car il aurait fallu qu'elles soient collectées dès le démarrage de l'intervention. Or, un programme public identifie rarement de façon explicite tous les effets qu'il cherche à obtenir, ainsi que les moyens pour y arriver et il est souvent difficile de définir a priori les indicateurs qui se révéleront utiles une fois l'intervention terminée.

### **L'économétrie structurelle :**

Cette approche repose sur une modélisation. C'est-à-dire qu'elle part d'un modèle économique et cherche à identifier et estimer les paramètres du modèle à partir d'observations de certaines données statistiques, prédites par le modèle proposé et en cohérence avec la théorie. Ce dernier peut alors servir à mesurer les effets des politiques publiques qui ont été modélisées, mais aussi des éventuelles variantes.

Si l'un des avantages de cette approche est que grâce au fait qu'elle s'appuie sur des fondements théoriques, elle peut permettre d'évaluer les effets de politiques publiques de façon crédible même lorsqu'il est impossible de recourir aux expériences contrôlées ou naturelles. Il peut aussi être un inconvénient, car les résultats obtenus dépendent

intrinsèquement du modèle qui a été élaboré et des hypothèses de comportement et d'interaction des agents sur lesquelles il repose, ce qui n'est pas le cas pour les approches dites « athéoriques » que représentent l'exploitation d'expériences contrôlées ou naturelles (IPP)<sup>7</sup>.

### **La micro-simulation :**

La micro-simulation est une méthode d'enquête est conduite à partir d'un échantillon représentatif d'unités microéconomiques (individus, familles, ménages, etc.) et repose sur la reproduction au niveau individuel des comportements étudiés. Elle s'inscrit dans une démarche méthodologique, considérant qu'il est plus probant de partir des comportements individuels pour comprendre le fonctionnement d'ensemble d'un système. (Legendre, Lorgnet , & Thibault, 2001). L'un des intérêts qu'offre la micro-simulation pour l'analyse des politiques est la possibilité de s'intéresser aux conséquences agrégées des comportements des agents (tel que les effets budgétaires des politiques analysées pour les politiques de redistribution), tout en prenant en compte leur hétérogénéité. Mais même si la micro-simulation est un instrument d'analyse et de prévision très efficace, il peut être restrictif car l'extension de l'analyse à la totalité des dimensions des comportements des agents demande un investissement important dans la modélisation économique.

Ainsi comme nous avons pu le voir, il existe bon nombre de méthodes d'évaluation, chacune tentant de s'adapter le plus possible aux exigences de son environnement et aux moyens disponibles. Nous avons tenté de citer et d'expliquer les plus connues et les plus utilisées, il en existe cependant d'autres. De plus au vu des points faibles de chacune d'entre elle, il n'est pas rare de combiner deux ou plusieurs outils ou méthodes afin de se rapprocher le plus possible du résultat le plus fiable.

### **4-Exemple pratique : étude du cas de l'ANSEJ**

Cette partie de l'article présente de façon succincte le dispositif de l'ANSEJ ainsi que son évolution historique.

Suite à une volonté de passage d'une économie planifiée vers une économie dite de marché, dans les années 1990, le paysage économique a fortement muté. Pour pouvoir s'adapter à cette nouvelle économie, l'Etat a dû changer pour passer d'un Etat tout pouvoir, employeur et

---

<sup>7</sup> IPP : Institut des politiques publiques ([www.ipp.eu](http://www.ipp.eu)).



investisseur principal du pays à celui de simple régulateur. Ces changements ont particulièrement affecté le marché de l'emploi, avec un taux de chômage atteignant des chiffres affolants. Comme solution au rééquilibrage de l'économie dans cette phase transitoire, l'Etat a proposé un accompagnement nouveau, en soutenant la création d'activité. Le gouvernement algérien a ainsi mis en place plusieurs dispositifs pour favoriser la création d'entreprises (LAIB & BENREDJEM, 2017) et par la même occasion l'emploi.

Parmi ces dispositifs, on compte l'ANSEJ Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes et qui est sans doute le plus connu des organismes car il bénéficie d'une grande notoriété auprès de la population algérienne depuis ces dernières années.

Créé en 1996, par le décret exécutif n° 96-296 du 24 Rabie ethani 1417 correspondant au 08 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes ; l'agence accompagne les porteurs de projets pour la création et l'extension des micro-entreprises (HIMRANE, 2019) et le dispositif qu'elle propose poursuit deux objectifs principaux qui sont :

Favoriser la création d'activité de biens et de services par les jeunes promoteurs et promouvoir l'entrepreneuriat ; encourager et inciter l'emploi des jeunes par la création d'entreprise. Pour ce faire, le dispositif offre non seulement une aide financière en prévoyant deux modes de financement : le premier est le financement triangulaire, qui inclut : un apport personnel, un Prêt Non Rémunéré (PNR)<sup>8</sup> et un crédit bancaire, bonifié à 100% pour tous les secteurs d'activités<sup>9</sup>. Le second est le financement mixte, qui exclue le prêt bancaire et se compose donc de l'apport personnel et prêt Non Rémunéré (PNR).

Ainsi que des avantages fiscaux sous forme de franchise et réduction, au moment de la réalisation et sous forme d'exonération lors de l'exploitation de leurs projets (BRAHITI, MANSOURI, & HADDAD, 2017).

Mais aussi une formation des porteurs de projet et un accompagnement en organisant des cycles de formation de courtes durées pour renforcer leurs capacités managériales dans divers domaines, ainsi depuis janvier 2008, tous les promoteurs dont les projets sont validés bénéficient d'une formation de préfinancement, totalement prise en charge par l'ANSEJ. Quant à l'accompagnement, il se fait aussi bien au démarrage pour passer du statut de porteur

---

<sup>8</sup> Le prêt non rémunéré est un prêt de l'ANSEJ

<sup>9</sup> Pour tous les projets présentés, quel que soit la zone d'activité, garanti par le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs.

de projet à celui de chef d'entreprise qu'après démarrage afin de veiller à la pérennité et au développement de la micro entreprise.

Ce dispositif propose deux types d'investissement<sup>10</sup> :

- l'investissement de création ;
- l'investissement d'extension pour les entreprises, accompagnées par l'ANSEJ et qui sont en situation de croissance.

C'est le Comité de sélection, de Validation et de Financement (CSVF) qui a pour mission de sélectionner, valider et financer les projets présentés par les jeunes promoteurs. Il regroupe tous les acteurs des institutions, organismes et collectivités locales ayant le pouvoir d'apporter une valeur ajoutée aux promoteurs et leurs projets. Assurant ainsi à la micro entreprise, un plus grand taux de réussite, et ce par une plus grande intégration dans l'environnement local et/ou régional.

Pour comprendre l'étude statistique qui va suivre, il est important de rappeler aussi, en quelques années clé, l'évolution historique qu'a connu le dispositif mis en œuvre par l'ANSEJ :

Existant depuis 1997, c'est seulement en 2003 qu'il connut sa première évolution majeure lors du séminaire des walis sur l'emploi des jeunes. Qui a donné lieu à un relèvement du seuil de l'investissement de quatre (04) à dix (10) millions dinars ; au réaménagement des niveaux de l'apport personnel, passés respectivement de 5, 10 et 15 % à 5 et 10 % ; et à l'introduction de l'extension des capacités de production des micros entreprises en phase d'expansion, avec le même schéma d'avantages et aides prévus à la création.

En 2007, c'est une réorganisation au sein même de l'agence qui a été réalisé par des réformes quiont permis : Le recentrage des activités autour de l'accompagnement, mission principale de l'Agence, la refonte de l'organisation, la déconcentration du pouvoir de décision vers les antennes, la décentralisation de la mise en œuvre du dispositif au niveau local par la création de commissions locales d'étude du financement des projets; la densification du réseau (création d'annexes de wilayas déléguées et de grandes daïras), la professionnalisation des

---

<sup>10</sup> Le plafond d'investissement, en création comme en extension est fixé à dix (10) millions de dinars depuis 2004.

effectifs, l'implication de l'ensemble des secteurs et acteurs locaux et leur appropriation du dispositif (Commission de sélection regroupant les différentes institutions).

L'année suivante en 2008 des décisions du gouvernement, relatives à la redynamisation des dispositifs de création d'activités ont été prises, notamment ; la facilitation de l'accès au crédit bancaire, l'amélioration des prestations par un accompagnement individualisé, le travail de proximité par l'extension du réseau de l'agence (ouverture d'annexes au niveau de certaines daïras et des circonscriptions administratives) .

En 2011, le gouvernement prend des décisions relatives à la revalorisation des dispositifs de création d'activités, essentiellement par la revue à la baisse de l'apport personnel à 1% ou 2% du coût d'investissement, le relèvement du PNR à 29% ou 28% du coût d'investissement et l'ajout de PNR supplémentaires (PNR Cabinet groupé, PNR Véhicule atelier, PNR Location). Puis en 2013 le gouvernement concernant décide de supprimer les intérêts relatifs aux crédits bancaires en instaurant un taux bonifié à 100% de façon généralisé quel que soit le projet et la zone d'activité.

Enfin en 2014, le dossier administratif est allégé et les délais de traitement des dossiers sont réduits (le passage en commission de sélection ne doit pas dépasser les 15 jours).

### **5-Analyse et résultats :**

La recherche repose sur des données statistiques récoltées sur une période de plus de vingt ans, depuis la création de ce dispositif à 2019<sup>11</sup> et à 2016 pour certaines données (année de la dernière publication officielle des statistiques de l'ANSEJ)<sup>12</sup>. Cette partie de l'article présente l'étude quantitative de ces données. Il s'agira donc d'une évaluation statistique, sur un échantillon récolté « naturellement » à postériori<sup>13</sup>. Nous adoptons donc une stratégie empirique basée sur l'expérimentation naturelle<sup>14</sup>. Nous verrons ici l'évolution des chiffres ; en nombre de projets, en prêts accordé ainsi qu'en type de financement, par secteur économique, ainsi que les emplois générés. Ce présent article se concentre principalement sur

---

<sup>11</sup>Ministère de l'industrie et des mines (2020). Récupéré sur Site officiel du ministère de l'industrie et des mines : <http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique>.

<sup>12</sup> Les données ne sont cependant détaillées par années qu'après 2010 (car disponibles que dans leur globalité).

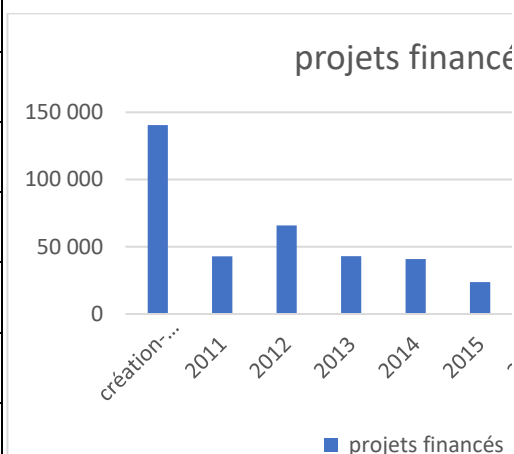
<sup>13</sup> Site officiel de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes : [www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz)

<sup>14</sup> Sylvain Chabé-Ferret, Laura Dupont-Courtade, Nicolas Treich ; Evaluation des politiques publiques : expérimentation randomisée et méthodes quasi-expérimentales (2017)

les premiers pas du travail d'évaluation d'impact du dispositif de l'ANSEJ en termes de création d'entreprises et d'emplois.

**Tableau 1 :** Projets financés depuis création - 31/12/2016 **Fig.1 :** Projets financé

création-31/12/2010	140 503
2011	42 832
2012	65 812
2013	43 039
2014	40 856
2015	23 676
2016	11 262
2017	4406
2018	5535
2019	7245
Total	385166



**Source :** [www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz) (ANSEJ) et [www.mdipi.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique](http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique) (ministère de l'industrie et des mines)

On remarque que le nombre de projets a considérablement augmenté jusqu'à 2016, sachant que le total des projets financés sur la période de 2011 à 2016 (227 477 projets sur 6ans) représente plus de la moitié du total des projets financés depuis la création de l'ANSEJ. (Voir Tab.1, Fig. 1).

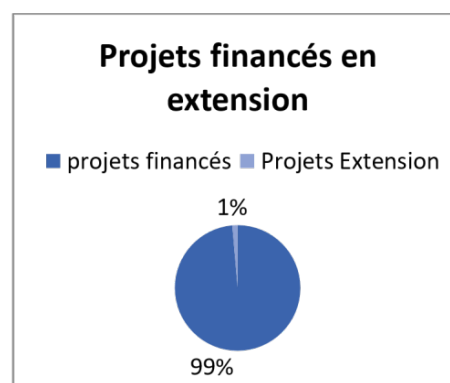
Cependant, après un pic en 2012 le nombre de projet a diminué d'année en année, au point d'être divisé par deux entre 2015 et 2014 puis encore par deux entre 2016 et 2015 et encore par 2.5 entre 2017 et 2016 (le point le plus bas) avant de raugmenter peu à peu jusqu'en 2019. Ceci est expliqué par une politique interne de sélection plus rigoureuse, l'objectif étant de financer moins pour financer mieux.

**Tableau 2 :** Projets financés en extension depuis création-31/12/2016

	projets financés	Projets Extension	%
création-31/12/2010	140 503	2 441	2%
2011	42 832	606	1%
2012	65 812	627	1%
2013	43 039	501	1%
2014	40 856	462	1%
2015	23 676	256	1%
2016	11 262	196	2%
total	367 980	5 089	1%

Source : [www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz)

**Fig.2**



Il ressort de ce tableau que les projets d'extension ne représentent pas plus de 2% des projets financés par l'ANSEJ (sur la totalité des projets durant ces vingt années seulement 1%) (Tab2 ; Fig.2).

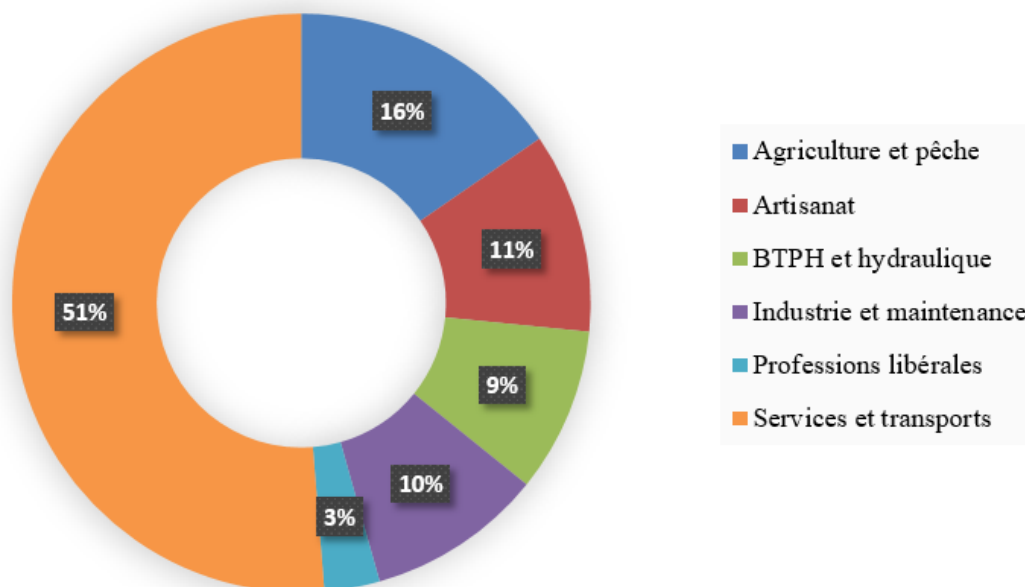
Nous constatons que les jeunes promoteurs ont tendance à se tourner vers l'ANSEJ principalement pour une création nouvelle qui demande un investissement, à la fois en termes d'argent et en aide à la réalisation, plus important.

**Tableau 3 :** Projets financés par secteur d'activité

	Agriculture et pêche	%	Artisanat	%	BTPH et hydraulique	%	Industrie et maintenance	%	Professions libérales	%	Services et transports	%	Total
Depuis la création au 31/12/2010	15 171	11%	21 979	16%	9 818	7%	10 807	8%	3 648	3%	79 080	56%	140 503
2011	3 686	9%	3 559	8%	3 672	9%	2 118	5%	569	1%	29 228	68%	42 832
2012	6 705	10%	5 438	8%	4 375	7%	3 301	5%	826	1%	45 167	69%	65 812
2013	8 225	19%	4 900	11%	4 347	10%	3 333	8%	1 042	2%	21 192	49%	43 039
2014	10 487	26%	4 255	10%	5 106	12%	6 614	16%	1 450	4%	12 944	32%	40 856
2015	6 862	29%	2 170	9%	3 838	16%	4 913	21%	1 205	5%	4 688	20%	23 676
2016	3479	31%	320	3%	1672	15%	2720	24%	716	6%	2 355	21%	11 262
2017	1319	30%	94	2%	549	12%	988	22%	565	13%	891	20%	4 406
2018	1 422	26%	149	3%	874	16%	1 391	25%	780	14%	919	17%	5 535
2019	1 916	26%	266	4%	1 198	17%	1 740	24%	1 116	15%	1 009	14%	7 245
total	59 272	15%	43 130	11%	35 449	9%	37 925	10%	11 917	3%	197 473	51%	385 166

Source : [www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz) et [www.mdipi.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique](http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique) (ministère de l'industrie et des mines)

Fig.3 : Répartition des projets financés par secteur d'activité depuis la création à 2019



En analysant les données sur leur globalité durant toute la période de la création à 2019, on voit clairement la prédominance du secteur des services et transport (représentant sur 22 ans plus de la moitié de l'ensemble des projets). Plus facile à mettre en place et moins lourd en termes d'investissement pécuniaire, il est incontestablement le secteur le plus demandé.

Très loin derrière avec seulement 16% le secteur de l'agriculture et de la pêche est toutefois à la seconde place.

Arrive ensuite l'artisanat avec 11%, suivi des BTPH et industrie et maintenance avec 10% et 9%.

Et enfin les professions libérales avec seulement 3%.

Si dans leur globalité les données montrent la dominance de certains secteurs et à contrario un certain désintéressement pour d'autres, le suivi sur plusieurs années fait ressortir l'évolution qu'ont connu les différents secteurs. Celui de l'agriculture et de la pêche est particulièrement parlant, passant de 11% durant la période allant de la création à 2010 à 31% des projets financés en 2016, traduisant ainsi la volonté de l'Etat d'encourager ce secteur.

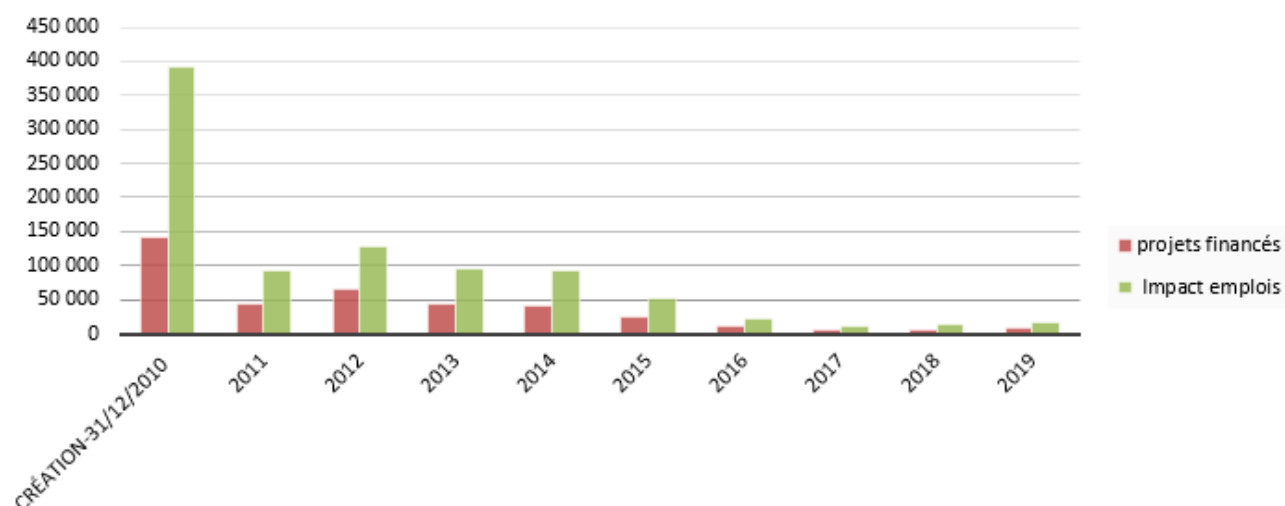
L'artisanat quant à lui, après avoir connu une proportion plutôt correcte (16%) avant 2010 a baissé les années suivantes pour n'atteindre que les 3% de l'ensemble des projets financés. Traduisant un désengagement pour ce type d'activité par les porteurs de projets.

Pour ce qui est du secteur BTPH et hydraulique<sup>15</sup>, même s'il a connu une petite augmentation ses dernières années cela reste relativement faible comme augmentation. Du fait de l'importance des sommes d'argent que demande un investissement dans ce secteur. L'industrie et maintenance, après avoir été quelque peu boudée par les porteurs de projets jusqu'à 2012 au profit d'autres secteurs moins gourmands en investissement, a connu une légère hausse en 2013 puis à carrément doublé en 2014 et continué d'augmenter les années suivantes. Fruit du travail d'une politique d'encouragement de l'industrie par l'Etat.

Les professions libérales sont les projets les moins proposés et donc les moins financés. Même si elles connaissent tout de même une légère hausse constante.

Enfin le secteur des services, de loin le secteur le plus financé, mais surtout le plus demandé par les porteurs de projets, a quant à lui connu plutôt une régression. Représentant plus de la moitié des projets de la période entre la création à 2010 il a encore augmenté en 2011 puis en 2012 traduisant l'engouement des jeunes porteurs de projets pour ce secteur. Il a tout de même entamé une nette régression en 2013 en passant à 49% puis 32% en 2014 pour ne plus excéder les 21% depuis 2015 (voir Tab.3 ; Fig. 3). Confirmant ainsi les nouvelles orientations du dispositif en termes d'activités à financer (à savoir une sélection plus stricte des activités, plus adapté au besoin de l'économie du pays en favorisant l'industrie et l'agriculture et en sélectionnant des projets de service plus pertinent tel que le domaine des TIC et en diminuant les projets dans des activités déjà saturées comme le cas du transport de personnes).

**Fig.4 :** Evolution emplois depuis création-31/12/2019



<sup>15</sup> L'hydraulique étant très minime par rapport au BTPH.

**Tableau 4 :** Emplois créés depuis création-31/12/2019

	projets financés	Impact emplois	moyenne emplois créé/projet
création-31/12/2010	140 503	392 670	2,79
2011	42 832	92 682	2,16
2012	65 812	129 203	1,96
2013	43 039	96 233	2,24
2014	40 856	93 140	2,28
2015	23 676	51 570	2,18
2016	11 262	22 766	2,02
2017	4406	9805	2.23
2018	5535	13852	2.50
2019	7245	17476	2.41
total	385166	919397	2,39

**Source :** [www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz) et [www.mdipi.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique](http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique) (ministère de l'industrie et des mines)

Le second but de l'ANSEJ après l'encouragement à la création d'entreprise est l'aide à l'emploi.

Ainsi le nombre d'emplois créés grâce à ce dispositif est un indicateur très important pour évaluer le degrés de réussite de ce projet.

En vingt ans l'ANSEJ à crée plus de neuf cent mille emplois. Avec une moyenne de 2.39 emplois par projet fiancé (voir Tab 4 ; Fig. 4), et de façon constante le dispositif contribue de façon significative à la création d'emplois.



**Tableau 5 :** Projets financés par niveau d'instruction depuis création-31/12/2016

	projets financés	Formation professionnelle	%	universitaire	%
création-31/12/2010	140 503	33 561	24%	14 747	10%
2011	42 832	6 920	16%	2 906	7%
2012	65 812	10 469	16%	3 371	5%
2013	43 039	10 675	25%	2 964	7%
2014	40 856	13 737	34%	3 539	9%
2015	23 676	11 979	51%	3 024	13%
2016	11 262	7 451	66%	2 001	18%
total	367980	94 792	26%	32 552	9%

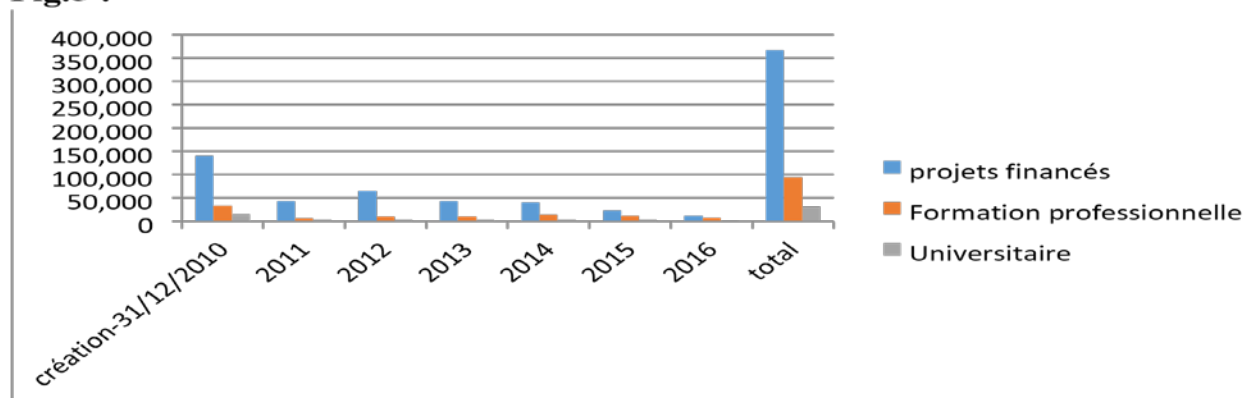
**Source :** www.ansej.org.dz

Représentant 24% depuis la création à 2010, les promoteurs issus de la formation professionnelle ont connu une augmentation constante depuis 2011 (16%) jusqu'à 2016 où ils représentent 66% des porteurs de projet.

Pour ce qui est des promoteurs de niveau universitaire ils ont longtemps représenté qu'une partie minime des porteurs de projets (10% de la création à 2010), mais si l'augmentation est timide elle s'est bel et bien installée ces dernières années, pour atteindre 18% en 2016 (voir Tab 5 ; Fig. 5).

Ainsi, même si le dispositif a réussi à augmenter sa popularité auprès des universitaires grâce à une communication plus large auprès de ses cibles, notamment avec les journées de l'entrepreneuriat organisé au niveau des différentes universités, le taux des projets reste relativement faible.

**Fig.5 :**



## 6-Conclusion :

En observant l'évolution des indicateurs choisis (le nombre de projets financés par secteur, le nombre d'emplois créés et le niveau d'étude des porteurs de projets) il est plus aisé de prendre toute la dimension de l'impact du dispositif de l'ANSEJ sur l'économie du pays.

Souvent critiqué l'ANSEJ est surtout le reflet de la société, de ses besoins et de ses tendances.

On peut citer pour exemple le désengouement pour les activités d'artisanat. Ces savoir-faire, qui sont souvent transmis de génération en génération sont pourtant ces dernières années de plus en plus boudés par les « jeunes », qui sont la population cible du dispositif et l'ANSEJ n'a malheureusement pas prise sur cet état de fait.

Cependant, dans d'autres cas de figure elle peut aussi influencer la donne. Son pouvoir de sélection des dossiers à financer lui a permis entre autres d'augmenter le pourcentage des projets du secteur de l'agriculture et de la pêche, ainsi que celui de l'industrie alors qu'elle a freiné celui du transport trop saturé après 2012, montrant bien son rôle d'instrument des politiques économiques de l'Etat.

Le fait est que le nombre d'entreprises créées dans le cadre de ce dispositif ainsi que les emplois qu'elles ont générés démontrent un impact certain sur le paysage économique. Mais des questions subsistent et méritent d'être étudiées dans le cadre de recherches plus approfondies ; est-on au mieux des capacités de ce dispositif ? A long terme l'impact reste-il le même ?

## Bibliographie :

- BOZIO, A. (2014). « L'évaluation des politiques publiques : enjeux, méthodes et institutions. Revue française d'économie, (Volume XXIX)(4), pp. p. 59-85.
- BOZIO, A. (2018). Les méthodes d'évaluation des politiques publiques. Idées économiques et sociales. pp. p28-33.
- BRAHITI, I., MANSOURI, F., & HADDAD, F. (2017, Avril). Evaluation des dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie. Revue Algérienne de l'économie et finances(n°07), Pages 7-19.
- BRUNETIERE, J. R. (2013). Indicateurs, évaluation et typologie des objectifs : contrôle de gestion et performance. Revue française d'administration publique, 4(N° 148), pp. p. 967-976.
- CHABE-FERRET, S., DUPONT-COURTADE, L., & TREICH, N. (2017, Mars). Evaluation des politiques publiques : expérimentation randomisée et méthodes quasi expérimentales, (U. T. INRA, Éd.) Toulouse School of Economics, p. 1-34.
- DURAN, P., ERHEL, C., & GAUTIE, J. (2018). L'évaluation des politiques publiques: Les sciences sociales à l'épreuve. Idées économiques et sociales, 3(n°193), pp. p 4-5.
- FOUQUET, A. (2013). L'évaluation des politiques publiques : État(s) de l'art et controverses. (E. n. (ENA), Éd.) Revue française d'administration publique, 4(N° 148), p.849-858.
- HIMRANE, M. (2019, Juin). Le dispositif de l'ANSEJ à la loupe. (A. Université El Oued, Éd.) «EL-Manhel Economique, pp. P281-296.
- JACOB, S. (2014). « Évaluation », in Laurie Boussaguet et al., Dictionnaire des politiques publiques (éd. 4). Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », p 257 - 266.
- JOBERT, B., & MULLER, P. (1987). L'État en action: Politiques publiques et corporatismes. Presses universitaires de France, pp.238, p. 81.
- KNOEPFEL, P., LARRUE, F., & VARONE , F. (2001). Analyse et pilotage des politiques publiques. Bâle: Helbing & Lichtenhahn. XIX
- LAIB, Y., & BENREDJEM, R. (2017). Évaluation des méthodes de promotion de l'entrepreneuriat en Algérie. La Revue des Sciences de Gestion, 5((N° 287-288)), p 135-143.
- LEGENDRE, F., LORGNET , J.-P., & THIBAUT , F. (2001). Les modèles socioéconomiques de microsimulation: Panorama et état des lieux pour la France. Recherches et prévisions (n° 66), p 33-50.

LEMIEUX, V. (2006). Évaluation de programmes et analyse des politiques. *Télescope*, 13(1), p. 1-8.

MENY, Y., & THOENIG, J. (1989). *Politiques Publiques*. Presses Universitaires de France - Collection Thémis - Série Sciences Politiques, p. 130.

ROUX, S. (2015, aout). Approches structurelles et non structurelles en micro-économétrie de l'évaluation des politiques publiques. Document de travail. banque de France, pp. 13-65.

SPADARO, A., & BOURGUIGNON, F. (2003-4-5.). Les modèles de microsimulation dans l'analyse des politiques de redistribution : une brève présentation. *Économie & prévision*(n°160-161), pp. 231-238.

TROSA, s. (2003). L'évaluation des politiques publiques. Institut de l'entreprise. Commission Benchmarking international. France, p. 7.

VARONE Frédéric, JACOB Steve. (2004). « Institutionnalisation de l'évaluation et nouvelle gestion publique : un état des lieux comparatif ». *Revue internationale de politique comparée*, 11(2), pp. p. 271-292.

### **Site internet :**

ANSEJ. (2020). Récupéré sur Site officiel de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes : [www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz)

IPP. (2019). Récupéré sur Institut des politiques publique : [www.ipp.eu](http://www.ipp.eu)

Ministère de l'industrie et des mines (2020). Récupéré sur Site officiel du ministère de l'industrie et des mines : <http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique>